

Crise énergétique - Le gouvernement wallon adopte un premier train de mesures

(BELGA) = Le gouvernement wallon a adopté un premier train de mesures, principalement pour soutenir les ménages les plus fragiles face à la flambée des prix de l'énergie, a-t-il annoncé mercredi soir, au terme d'un débat mené sur le sujet au parlement régional au cours duquel les parlementaires de la majorité ont indiqué avoir déposé des propositions de décret faisant écho aux décisions de l'exécutif.

Certaines mesures prises durant la crise sanitaire seront ainsi reconduites, précise le gouvernement. C'est le cas du statut de client conjoncturel protégé qui sera prolongé jusqu'au 31 août 2023. Un moratoire hivernal sur les expulsions domiciliaires sera également mis en place pour les expulsions de logements privés jusqu'au 15 mars 2023 et les coupures d'énergie seront suspendues pour les ménages durant les mois de novembre et décembre 2022. Ensuite, les dispositions relatives au passage devant le juge de paix avant toute résiliation de contrat et de coupure entreront en vigueur.

D'autres mesures de soutien aux ménages seront par ailleurs prises: facilitation de la négociation des plans de paiement ou encore mobilisation de la ligne téléphonique du 1718 pour toute question relative à la situation énergétique et aux aides apportées par la Région wallonne, détaille l'exécutif.

Ce dernier entend en outre lutter contre les 'surprofits' dans les compétences qui sont les siennes. Dans ce cadre, la CWApE a été chargée d'évaluer, dans les 15 jours, si des 'surprofits' exceptionnels sont réalisés par les distributeurs de gaz et d'électricité et par les producteurs d'énergie renouvelable.

Pour les entreprises, divers dispositifs existent déjà: Easygreen à destination des PME et WalEnergie pour les plus grandes entreprises. Toutes les demandes des entreprises liées à la crise sont centralisées via le 1890. Par ailleurs, une task force a été mise en place avec le gouvernement, les outils économiques et l'administration, poursuivent les autorités régionales.

Selon ces dernières, toute demande qui concerne une réduction d'un impact énergétique sera traitée par une procédure accélérée (isolation, photovoltaïque, etc.)

Le dernier volet des mesures concerne les économies d'énergie, avec notamment un renforcement du budget global des prêts à taux zéro pour rénover son habitation; la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments publics - deux circulaires ont été adressées à l'ensemble des administrations wallonnes et aux pouvoirs locaux afin de leur demander de réduire au maximum leur consommation d'énergie - ou encore la réduction de l'éclairage routier sur le réseau régional tout en tenant compte des impératifs de sécurité routière.

Enfin, le gouvernement "continuera à examiner toutes autres pistes possibles pour aider davantage encore les ménages et les entreprises", a-t-il assuré.